



Le rapport PAILLOTIN

7 axes proposés pour le **PLAN ECOPHYTO 2018**

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 1

EVALUER LES PROGRES EN MATIERE DE DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 1 : Evaluer les progrès

1. Renforcer la collecte des données
2. Suivre annuellement l'usage des pesticides sur l'ensemble des surfaces cultivées :
 - Indicateur NODU : Quantités de substances actives vendues divisées par une dose unité de substance active
 - QSA vendue : Quantités de substances actives vendues



AXE 1 : Evaluer les progrès

3. Affiner le suivi par type de cultures
4. Développer des indicateurs de risques



AXE 2

Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du conseil

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 2 : Recenser, généraliser et mobiliser

1. Identifier et diffuser les méthodes de production et de protection intégrées actuellement disponibles
2. Mettre en place une plate-forme d'expérimentation, de démonstration et de références sur les systèmes de culture « économes en pesticides » dédiée à l'accompagnement de leur adoption



AXE 2 : Recenser, généraliser et mobiliser

3. Mobiliser les outils réglementaires et incitatifs pour la diffusion de la protection intégrée et de techniques plus économes en produits phytopharmaceutiques
4. Conduire des actions de développement territorialisées avec les organisations du développement agricole



AXE 3

INNOVER DANS LA CONCEPTION ET LA MISE AU POINT DES ITINERAIRES TECHNIQUES ET DES SYSTEMES DE CULTURES ECONOMES EN PESTICIDES

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 3 : Innover

1. Mobiliser les outils d'orientation de la recherche
2. Orienter la recherche agronomique vers une production intégrée afin d'atteindre l'objectif de réduction de l'utilisation des pesticides



AXE 3 : Innover

3. Identifier les leviers et les freins à la généralisation de la production intégrée
4. Développer la recherche sur le matériel agricole et les techniques d'application permettant une réduction de l'usage des pesticides et une amélioration de la sécurité du travailleur



AXE 4

FORMER A LA REDUCTION ET A LA SECURISATION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 4 : Former et sécuriser

1. Réorienter la formation des professionnels vers les production et protection intégrées
2. Professionnaliser les métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire
3. Mettre en place un système garantissant la disponibilité d'un conseil fiabilisé sur l'ensemble du territoire



AXE 5

RENFORCER LES RESEAUX DE SURVEILLANCE SUR LES BIO-AGRESSEURS ET SUR LES EFFETS NON INTENTIONNELS DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 5 : Renforcer les réseaux de surveillance

1. Organiser les partenariats entre les différents acteurs
2. Mettre en place un système d'information partagé entre les différents acteurs, public et mutualisé
3. Définir des protocoles d'observation adaptés



AXE 6

PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES DOM

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 6 : Ecophyto DOM

1. Disposer d'indicateurs adaptés
2. Sécuriser et assurer la durabilité des itinéraires techniques
3. Sécuriser les pratiques
4. Orienter le programme de recherche vers la réduction de l'utilisation des pesticides
5. Professionnaliser les acteurs et favoriser le transfert de compétences
6. Développer des réseaux de surveillance du territoire



AXE 7

REDUIRE ET SECURISER L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN ZONE NON AGRICOLE

DRAF-SRPV Limousin
Commission plénière du GRAPLIM
27/06/2008



AXE 7 : Ecophyto ZNA

1. Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en ZNA en matière d'usage de pesticides
2. Sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateurs
3. Encadrer strictement l'utilisation des pesticides dans les lieux destinés au public
4. Développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA
5. Développer des stratégies globales d'aménagement du territoire